

## Compte rendu **Conseil communautaire du 04/02/2019**

### **PRESENTS :**

Délégués titulaires : VILLAIN Jean-Luc, PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DELBAERE François, LUCE Fabrice, DIDIER Pierre, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, LE PROVOST Guy, MUZY Béatrice, TELLIER Michel, MICHEL Danièle, TRAMUT Véronique, LE ROUX Patrice, VITAUX Luc, LORIETTE Monique, FRICOTEAUX Nicolas, BOULANDE Xavier, BERNAILLE Christelle, LABROCHE Guy,

Délégués suppléants : Corinne BIENAIME, Bernard BRAEM

**ABSENTS EXCUSES** : JACQUES Mickaël, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, BOUCHE Jean-Marie, LATOUR Alain, LECLERCQ Arnaud, BART Nicole, HALLE Eric, LECUYER Jean, LABROCHE Serge, DEBRUMETZ Pascale, LECLERCQ Hervé, BRAEM Pierre, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, MAINGAINT Martine, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude, VAN RUYMBEKE Edmond,

### Rappel de l'ordre du jour :

**Préambule** : présentation du diagnostic Citergie par le bureau d'étude  
présentation de la démarche en faveur des « invisibles » menée par TAC TIC à l'échelle du Pays de Thiérache

- Modification statutaire du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion « Extension du territoire d'intervention du syndicat »
- Modification statutaire du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion « suppression de la compétence de défense contre les inondations »
- Vote du produit de la taxe GEMAPI 2019
- Signature du PACTE Sambre Avesnois Thiérache
- Constitution du COPIL Tarification incitative et optimisation du service Déchets
- Attribution du marché Collecte sélective, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Attribution du marché Collecte transport et traitement des déchets de déchetterie
- Convention pour la collecte gratuite des radiographies
- Convention pour la collecte gratuite des cartouches d'encre
- Réponse à l'appel à projet CITEO
- Création d'un service public itinérant : demande de subvention DETR 2019
- Convention de mise à disposition de personnel en emploi civique entre la CCPT et l'association TACT TIC Animation
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Suppression du poste d'adjoint technique et création d'un autre (changement durée hebdomadaire)
- Ouverture de crédit d'investissement 2019

\*\*\*\*\*

## Diagnostic Cit'ergie - JPC Partner, Mme PENNEQUIN

Estelle Callay rappelle que la CCPT s'est engagée dans une démarche de labellisation Citergie en 2018. Pour cela, elle a missionné un bureau d'études, JPC Partner, Mme Pennequin. L'étude a débuté en septembre par le recueil des données sur les 6 thématiques que traite Citergie. Des ateliers de travail ont été organisés en novembre et décembre avec les agents de la CCPT et les partenaires, afin d'établir un diagnostic/état des lieux.

Mme Pennequin rappelle les 6 thématiques analysées, les trois niveaux de labellisation possibles et les intérêts de cette labellisation, notamment l'obtention de financements sur divers projets, notamment par l'ADEME. Elle présente ensuite le diagnostic du territoire (23%). Voir le document annexé (PP). De là, sera établi un plan d'actions, qui devra être validé par le comité de pilotage, auquel les élus sont invités à participer activement.

M. Pagnon insiste sur le fait que les communes sont concernées par cette labellisation car certaines actions/compétences relèvent des communes et non de la CCPT. Il souhaiterait que la CCPT puisse créer un fonds de concours pour aider les communes à mener à bien certaines actions liées à Citergie. Estelle Callay précise que, dans un sens ascendant, certaines thématiques, telle que la mobilité, doivent être étudiées à plus grande échelle, celle du Pays de Thiérache.

M. Queille est surpris car, avec le nombre d'éoliennes, il pensait que le territoire produisait plus d'énergie qu'il n'en consomme. Il demande si un état des lieux a été fait quant au potentiel d'énergies renouvelables chez les particuliers (toitures disponibles pour le photovoltaïque...). Mme Pennequin précise que les données de l'étude sont celles de 2011 (celles de l'étude de La Calade, financée par la DREAL et ayant servi de base à l'appel à projet TEPcv). Elle précise que son rôle est de réaliser un audit sur les pratiques, et non de faire une étude des potentiels de production du territoire. Estelle précise que cette étude plus pointue du territoire pourrait être faite à l'occasion du PCAET du Pays de Thiérache, qui sera mené en parallèle du SCOT. Toutefois nous ne maîtrisons pas totalement le contenu de l'étude qui sera lancée, il dépendra des exigences des autres communautés de communes.

En réponse à M. Queille, Estelle Callay précise que la CCPT n'a pas connaissance aujourd'hui de la production éolienne du territoire. Un travail de collecte de données doit être fait auprès des développeurs et exploitants afin de connaître plus précisément les capacités des parcs et leur production.

- ⇒ Mme Pennequin insiste sur le fait qu'à ce jour, la CCPT n'est pas territoire à énergie positive (TEPOS). Selon les estimations de l'étude de la Calade, et les orientations et objectifs nationaux de réduction des dépenses énergétiques, la CCPT sera TEPOS en 2035, la production d'énergie sera alors supérieure aux consommations locales. La CCPT doit élaborer son plan d'actions pour atteindre cet objectif, cet équilibre. C'est maintenant qu'il faut travailler pour atteindre la trajectoire : que développer comme EnR ? Cela s'inscrira dans le PCAET du PETR.

M. Pagnon ajoute que cela se fera en fonction des aides de l'Etat. Les collectivités ne pourront pas tout financer

- ⇒ Il faut prendre en compte en plus le réglementaire

M. Pagnon dit qu'il ne faut pas que cela soit une usine à gaz comme TEPcv avec des directives qui évoluent constamment. Il faut des objectifs clairs.

\*\*\*\*\*

## Présentation par TacTic animation de la démarche des invisibles

Le directeur de TAC TIC, M. Zingraff présente l'appel à projet de la DIRECCTE, et la méthodologie développée par l'association, en lien avec la Fédération départementale des centres sociaux et le cabinet Maieutik.

Trois territoires sont pilotes sur les Hauts de France : l'Avesnois, le bassin minier et la Thiérache. Cette action entre également dans le cadre du pacte de coopération Sambre Avesnois Thiérache. Initialement prévue jusqu'en juin 2019, l'action sera certainement renouvelée.

Mégane DUFOUR se présente, c'est elle qui sera au contact de la population, et qui est chargée de faire le travail de terrain, de repérage, de première rencontre et mise en confiance avec le public des invisibles. Seulement après, la personne sera mise en relation avec Maïeutik. Elle précise que le public cible est le public adulte de plus de 26 ans jusqu'à la retraite. Un appel à projets du même type vient d'être publié pour le public jeune, 16-25 ans. Mégane Dufour rappelle que l'objectif n'est pas de se substituer aux professionnels mais d'agir en complémentarité, pour une mise en relation.

Elle précise que la fédération des centres sociaux doit établir une cartographie des partenaires et institutions existantes sur le PETR afin que le public, les élus, les acteurs de l'insertion (y compris les associations) puisse avoir une connaissance parfaite des autres acteurs, des missions de chacun.

Le Président rappelle que la CCPT avait répondu à l'appel à projet en considérant que les invisibles relevaient de tout public, y compris jeune et retraités et que cette action nécessitait au moins 2 ans de travail. Notre projet n'a pas été retenu. La Direccte souhaitait que la démarche soit élargie à l'ensemble du PETR de Thiérache.

Mme Tramut fait remarquer qu'il est difficile pour un maire de savoir si les personnes ont des prestations ou non, s'ils sont des invisibles ou pas. Estelle répond qu'il faut transmettre les coordonnées et TAC TIC vérifiera si la personne est bénéficiaire d'aides sociales ou d'un accompagnement quelconque.

M. Villain ajoute qu'il faut créer du lien social et c'est souvent le rôle du maire ou de la secrétaire. Il pense que ce travail sera plus difficile dans les bourgs que dans les petits villages car la relation de proximité est moindre, le lien est plus aisé dans les petits villages. Dans les bourgs, il faut se tourner vers des acteurs relais comme les restos du cœur.

En réponse à M. Boulande, il est précisé qu'il s'agit d'une expérimentation et à ce jour nous n'avons aucune information quant au nombre éventuels d'invisibles.

M. Villain rappelle que, pendant plusieurs années, les maires recevaient une liste des bénéficiaires de minimas sociaux, ce qui permettait d'avoir une idée de la situation de précarité et difficulté des foyers. Ces listes ne sont plus portées à la connaissance des maires.

A la demande de Mme Bienaimée, il est précisé que les fiches de recensement de la population ne peuvent pas servir de base de travail à cause de leur confidentialité.

M. Queille pense que le dispositif pourrait s'apparenter à une certaine « délation », il estime qu'il est plus facile pour les élus de transmettre les coordonnées de personnes suite à une demande, une plainte de celle-ci (problème d'impayés, d'électricité...).

Sur demande de M. Tellier, il est précisé que, si l'invisible souhaite rester invisible, son choix sera respecté. Cela n'empêchera pas cette personne de reprendre contact peut être 6 mois plus tard.

TAC TIC rappelle l'importance de la mise en relation, Mégane Dufour n'ira pas seule vers les personnes, elle sera accompagnée de la personne ayant permis la mise en relation.

A ce jour, 4 personnes sont entrées dans le dispositif. M. Zingraff précise que ce sont souvent des proches qui signalent.

Le fait d'être dans le pacte de coopération SAT permet de donner une légitimité plus forte à TAC TIC et à l'action.

## **DELIBERATIONS**

### ***1/ Modification statutaire du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion « Extension du territoire d'intervention du syndicat »***

Par délibération n°14 du 23 avril 2018, la communauté de communes des Portes de la Thiérache a sollicité le syndicat du bassin amont de la Serre et du Vilpion afin d'inclure dans son périmètre d'intervention les communes de Morgny en Thiérache, Cuiroy les Iviers et Dohis dans un objectif de cohérence hydrographique.

Parallèlement, la communauté de communes des Trois Rivières a également sollicité le syndicat par délibération du 29 juin 2018 en vue d'intégrer les communes de Saint Clément, Aubenton et Bucilly pour la partie de leur territoire incluse dans le bassin versant de la Serre et du Vilpion.

Le syndicat du bassin amont de la Serre et du Vilpion a transmis en date du 10 janvier 2019 un projet de modification des statuts visant l'extension du périmètre à l'ensemble de ces communes.

Délibération votée à l'unanimité

### ***2/ Modification statutaire du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion « suppression de la compétence de défense contre les inondations »***

Le syndicat du bassin amont de la Serre et du Vilpion a transmis en date du 10 janvier 2019 un projet de modification des statuts visant la suppression de la compétence (5°) *Défense contre les inondations*, mentionnées à l'article L211-7 du code de l'environnement.

En effet, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) rendant obligatoire la compétence GEMAPI pour les communautés de communes telle qu'entendue par l'article L211-7 du code de l'environnement, a entraîné d'importants bouleversements statutaires depuis son entrée en application.

Désormais, étant donné les limites hydrographiques du syndicat et face aux enjeux importants de gestion des inondations du bassin de l'Oise et ses affluents tel que l'exploitation d'ouvrage d'écrêtement de crue en cours de construction à Montigny sous Marle, la collectivité n'a plus la légitimité et les moyens d'assumer la compétence de défense contre les inondations. C'est pourquoi le syndicat propose de retirer cette compétence de ses statuts et la confier aux EPCI-FP membres qui eux, le cas échéant, auront le choix de faire appel à une structure compétente et adaptée en termes de lutte contre les inondations.

Délibération votée à l'unanimité

### ***3/ Vote du produit de la taxe GEMAPI 2019***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et suite à la mise en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la communauté de communes dispose désormais du nouveau bloc de compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). A ce titre, elle intervient désormais par représentation substitution de ses communes membres auprès du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion, auquel a été transférée la compétence GEMAPI.

Le montant de la participation annuelle 2019 nécessaire au financement de cette compétence s'élève à 24 000 € pour 7 056 habitants (population légale INSEE 2016) soit un ratio d'environ 3,50 € par habitant.

La loi de finances pour 2019 a modifié le calendrier de vote de la taxe GEMAPI et permet désormais aux EPCI de délibérer sur le produit à recouvrer au cours de l'année jusqu'au 15 avril de la même année.

Le montant de 3,50 € correspondait à ce qui était payé à la Serre amont. Montant transmis aux services fiscaux qui se chargent de faire la répartition.

M. Boulange dit que cela devrait être moins car la partie inondation part au syndicat. En réponse, il n'y avait pas d'action inondation et le nombre de communes est différent.

Délibération votée à l'unanimité

#### **4/ Signature du PACTE Sambre Avesnois Thiérache**

Le 5 septembre 2018, les Présidents des Communautés de communes et du PETR du Pays de Thiérache ont été invités par Mme la Sous-préfète de Vervins à participer à une présentation du projet de « Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois » en présence de Monsieur le Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe.

Cette rencontre a permis de constater que les territoires de la Sambre, de l'Avesnois et de la Thiérache présentaient de nombreuses similitudes. Les difficultés rencontrées par ces trois territoires sont réelles - les indicateurs socio-économiques en attestent (taux de chômage moyen de 21%, taux de pauvreté moyen de 25%...) - et sont accentuées par un déficit d'image important. Malgré ces faiblesses, ces territoires disposent d'atouts majeurs et variés. En témoigne la richesse de leurs patrimoines historique, culturel, naturel, et économique qui leur confère un véritable potentiel de développement.

C'est donc naturellement qu'il a été proposé au territoire de la Thiérache d'intégrer la démarche initiée en Sambre Avesnois pour y faire valoir ses forces et réaffirmer son ambition de développement consacrée dans son projet de territoire et décliné à travers le Programme LEADER et le contrat de ruralité.

L'enjeu de la démarche est de fournir au développement de la Sambre Avesnois et la Thiérache un cadre stratégique et contractuel de développement, avec un haut niveau d'engagement, d'accompagnement et d'implication des partenaires associés (Etat, Région, Département, institutions diverses).

Le président présente les 3 orientations principales du PACTE, ainsi que les axes stratégiques qui en découlent :

- 1) un territoire en mouvement
  - × parachever les infrastructures (routières, fluviales et cyclables) de la mobilité et du numérique
  - × développer les usages de la mobilité et du numérique
  - × libérer l'économie et entrer dans la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle
- 2) un territoire d'accomplissement
  - × protéger les plus fragiles en luttant contre la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale
  - × garantir l'accès de tous à la santé et à l'éducation
  - × un service public de proximité réinventé
- 3) un territoire de transmission
  - × faire fructifier les richesses agricoles et naturelles
  - × affermir le dynamisme de la culture et du tourisme
  - × valoriser le patrimoine antique et historique

Ce contrat couvre le territoire de 8 EPCI, il est prévu pour une durée de 3 ans (2019-2021). Il a été signé par l'ensemble des collectivités et partenaires le 7 novembre 2018, en présence d'Emmanuel MACRON, Président de la République, et de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Il convient désormais de valider cette démarche et ce contrat ; et autoriser le président de la communauté de communes à signer cet engagement.

Estelle invite les élus à lire attentivement le pacte, car certains domaines relèvent des compétences communales (scolaire, aménagement centre bourg ...). Le président évoque également les aides de la DRAC pour les travaux sur les églises (travaux et scénographie), il propose de faire remonter les projets ; il explique qu'une étude a été réalisée sur la CC de la Thiérache du Centre, il en est ressorti un programme de travaux sur 5 églises, ces projets sont intégrés au PACTE et recevront des subventions DRAC, il précise que pour certains édifices, la DRAC autorise désormais un subventionnement supérieur à 80% ; le président propose de faire le même travail sur le territoire.

M. Queille demande où en sont les travaux d'installation de la fibre. Il lui est répondu que 8 à 9 communes sont actuellement en phase étude. Le détail de l'avancement des études et travaux peut être consulté sur le site <https://raiso02.fr/>

M. Pagnon précise que toutes les communes ont reçu la situation au 25/01/19 par mail, une situation est envoyée chaque mois aux communes concernées. Il est précisé qu'une fois les travaux terminés, il faut un délai de 3 à 6 mois pour que l'USEDA livre le réseau aux opérateurs et donc pour que les particuliers puissent se raccorder.

Il est précisé que 8 à 9 opérateurs se sont engagées avec l'USEDA (mais ni SFR, ni Orange pour le moment).

M. Fricoteaux précise que l'Aisne fera partie des 5 départements entièrement fibrés d'ici 2020, ce qui est très positif.

Par rapport au pacte, M. Fricoteaux estime que ce dispositif sera bénéfique car il rassemble de très nombreux partenaires. Il conviendra de le concrétiser par des actions sur les 3 prochaines années. Le pacte permettra des financements croisés sur divers domaines avec effets leviers : santé, numérique...facteurs attractivité et ce qui relève de la pauvreté, insertion...travail important sur le numérique. M. Fricoteaux précise que l'objectif est de pouvoir proposer d'autres PACTE sur le département de l'Aisne. Il dit qu'un important travail est également à faire sur le milieu agricole : unité de méthanisation par exemple. Il faut s'emparer du projet.

Estelle Callay dit qu'il est rare d'avoir une cinquantaine de partenaires autour de la table et qu'il s'agit là d'une réelle opportunité.

Le président informe l'assemblée qu'un chargé de mission sera embauché par le département, il sera basé à la sous préfecture et financé pour moitié par le département et pour moitié par les 4 CC, ce qui représente un coût d'environ 5 000 € pour chaque communauté de communes.

Délibération votée à l'unanimité

#### **5/ Composition du comité de pilotage de l'étude sur la tarification incitative et optimisation du Service Déchets**

La communauté de communes, lauréate de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », s'est engagée par délibération du 14 avril 2016, à mettre en place un programme d'actions dont les principaux axes sont les suivants :

- la connaissance des coûts et l'étude sur le financement du service,
- la sensibilisation des élus, des usagers et des scolaires, la prévention auprès des administrations, des entreprises et des commerces
- la réduction de l'usage de produits phytosanitaires
- la valorisation des déchets
- et la promotion de l'économie sociale et solidaire

Le premier axe est majeur, il inclut une étude sur la mise en place de la tarification incitative sur le territoire. Un travail de diagnostic et d'analyse a d'abord été réalisé en interne, la communauté de communes a ensuite souhaité lancer une étude plus approfondie, associée à une étude d'optimisation du service déchets.

La réalisation de cette étude a été approuvée par la délibération du conseil communautaire le 25 juin 2018, et confiée au bureau d'études *Anetame*, assisté du bureau d'études *Omnis* pour la partie concertation et redevance spéciale. Une subvention a été sollicitée auprès de l'ADEME à hauteur de 70%, et auprès de CITEO, par le biais de l'appel à projet (pour la partie optimisation du service).

Cette étude et la concertation liée débiteront dès mars 2019. Pour mener à bien la démarche, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage qui aura pour missions de suivre le programme et de valider les différentes phases. Le président rappelle qu'une demande a été envoyée à chaque délégué pour connaître leur souhait de participer ou non à ce comité de pilotage, il renouvelle en séance cette proposition.

Après échange, il est proposé que le comité de pilotage se compose de la façon suivante :

- le président et les vice-présidents de la Communauté de communes

- Le président et les vice-présidents de la CCPT
- Aline BLIN - chargée de mission, ADEME
- Nathalie VALDHER - CITEO
- Corinne BIENAIME - déléguée suppléante, commune de Dolignon
- François DELBAERE - délégué titulaire, commune de Chaourse
- Martin APPERT - délégué titulaire, commune de Dizy le Gros
- Luc VITAUZ - délégué titulaire, Maire de Parfondeval
- Estelle CALLAY - Directrice CCPT
- Sandra POCHAT - Responsable du Service Déchets CCPT
- Liliana MUSIEDLAK - Coordinatrice du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, CCPT

Jean-Luc Vilain se propose d'intégrer le COPIL. M. Le Provost informe que cela reste ouvert si des élus souhaitent l'intégrer.

Délibération votée à l'unanimité

### **6/ Signature du marché 18-11 « Collecte sélective, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés »**

Une consultation a été engagée en décembre 2018, sous forme d'appel d'offres ouvert, afin de sélectionner un prestataire pour la collecte sélective, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Portes de la Thiérache.

Le président rappelle que le marché est alloué de la façon suivante :

- Lot 1 : Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères résiduelles, du verre et des autres matériaux recyclables
- Lot 2 : Tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective
- Lot 3 : Traitement des déchets ménagers non valorisables issus de la collecte en porte-à-porte

Chacun de ces lots comprend une tranche ferme pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021, et une tranche optionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 21 janvier 2019, a attribué les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Thiérache Environnement pour un montant total de 272 201,80 € HT par an (offre de base)
- Lot 2 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 72 352,60 € HT par an (offre de base)
- Lot 3 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 125 700,00 € HT par an (variante)

Estelle précise que les précédents contrats étaient pour une durée de 8 ans, et ont été prolongés un an par avenant. La tranche optionnelle du présent marché est destinée à être activée si la mise en place de la tarification incitative prend davantage et que la CCPT n'est pas prête pour une mise en place en 2021.

L'étude d'optimisation va permettre de savoir précisément ce qui convient le mieux. Cela va probablement aboutir à d'importants changements d'où la nécessité que les élus collaborent fortement avec la CCPT afin de faire part des besoins et aider les particuliers dans les changements de pratiques.

Délibération votée à l'unanimité

## **7/ Signature du marché « Collecte sélective, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés »**

Une consultation a été engagée en décembre 2018, sous forme d'appel d'offres ouvert, afin de sélectionner un prestataire pour la collecte, le transport et le traitement des déchets des deux déchetteries du territoire de la communauté de communes des Portes de la Thiérache, pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le marché est alloté de la façon suivante :

- Lot 1 : collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques hors filière EcoDDS
- Lot 2 : fourniture, enlèvement et transport des bennes
- Lot 3 : traitement des cartons  
Tranche ferme : traitement des cartons du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021  
Tranche optionnelle : traitement des cartons du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2024
- Lot 4 : Traitement des déchets verts  
Tranche ferme : traitement des déchets verts en mélange du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021  
Tranche optionnelle 4a : traitement des déchets verts en mélange du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2024  
Tranche optionnelle 4b : traitement des déchets verts hors tontes du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2024
- Lot 5 : Traitement des ferrailles
- Lot 6 : Traitement des gravats
- Lot 7 : Traitement du bois
- Lot 8 : Traitement du plastique rigide
- Lot 9 : Traitement des encombrants  
Tranche ferme : traitement des encombrants  
Tranche optionnelle 9a : traitement du plâtre séparément  
Tranche optionnelle 9b : traitement des huisseries séparément

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 1<sup>er</sup> février 2019, a attribué les lots de la façon suivante :

- Lot 1 : Chimirec Valrecoise pour un montant total de 5 543 € HT par an
- Lot 2 : Environnement Services pour un montant total de 83 845 € HT par an (variante)
- Lot 3 : Recyclage des Vallées pour un montant total de -1 800€ HT par an (recette attendue)
- Lot 4 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 8 000€ HT par an
- Lot 5 : Recyclage des Vallées pour un montant total de - 5 200€ HT par an (recette attendue)
- Lot 6 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 990€ HT par an
- Lot 7 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 2 100€ HT par an
- Lot 8 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 1 575€ HT par an
- Lot 9 : Recyclage des Vallées pour un montant total de 66 284€ HT par an

Tranche optionnelle au cas où une presse à carton serait installée dans le cadre du développement des activités sur la future déchetterie de Montcornet (exemple vu sur la CC Trois Rivières). Aussi, il sera également possible de travailler sur de nouvelles activités comme la méthanisation

Estelle Callay précise que le coût des marchés a fortement augmenté par rapport au précédent marché, notamment le prix des rotations de bennes. On note une augmentation des tarifs et donc du coût annuel de ces activités entre 10 et 20%.

Sur demande de M. Queille, il est précisé qu'une benne couverte est proposé sur la déchetterie de Rozoy pour les cartons et la ferraille (ce qui améliorera la qualité des cartons et évitera le pillage de la benne ferraille).

Délibération votée à l'unanimité



### **8/ Signature d'une convention avec Recycl-M**

La société *Chimirec* assure actuellement la collecte des radiographies de la communauté de communes pour un cout de 650€ / tonne (ce qui représente une dépense de 35,75€ sur l'année 2018). Le marché avec la société *Chimirec* se terminant le 28 février 2019, il est proposé de signer une convention avec la société *Recycl-M*, pour une collecte gratuite des radiographies à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

M. Queille informe que la pharmacie de Dizy reprend les radiographies.

Délibération votée à l'unanimité

### **9/ Signature d'une convention avec LVL pour la collecte des cartouches d'encre**

La société *Chimirec* assure actuellement la collecte des cartouches d'encre de la communauté de communes pour un coût de 650€ / tonne (ce qui représente une dépense de 116,35€ sur l'année 2018). Le marché avec la société *Chimirec* se terminant le 28 février 2019, il est proposé de signer une convention avec la société *LVL*, pour une collecte gratuite des cartouches d'encre à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

En plus de la collecte en déchetterie, il est proposé de mettre en place une collecte des cartouches d'encre dans les quatre salles informatiques du territoire.

Mme Tramut dit que les habitants ne font pas l'effort pour une ou 2 cartouches et se questionne sur la possibilité d'avoir un moyen de collecte comme les piles.

Sandra Pochat informe qu'il est prévu de mettre des cartons dans les salles numériques et de la possibilité de mettre des containers. Les mairies peuvent les collecter. Une affiche, à mettre sur le carton afin d'inciter les habitants à les déposer, sera fournie par la CCPT.

### **10/ Appel à projet CITEO**

La Communauté de Communes a mis en place un système de collecte incluant une collecte du verre en porte à porte. Cette collecte, bien qu'efficace, est très coûteuse. Le passage d'une collecte en porte à porte à une collecte en apport volontaire sera débattu dans le cadre de l'étude d'optimisation du service déchets, qui débutera fin février.

Cette étude permettra d'évaluer les incidences financières de ce changement et d'en prévoir les modalités techniques.

Cependant il est important de se positionner dès à présent sur la volonté de la communauté de communes d'aller dans ce sens afin de pouvoir répondre à l'appel à projet CITEO. Cet appel à projet permet un financement des investissements nécessaires à hauteur de 50%, plafonné à 2,8€/habitant.

Les dépenses liées à ce projet sont les suivantes :

- étude sur l'optimisation du service déchets, concertation, accompagnement à la mise en place du dispositif (étude), pour un montant de 17 050 € HT
- achat de 40 colonnes (pré collecte), pour un montant de 64 000 € HT
- habillage des 40 points d'apports volontaires (sensibilisation), pour un montant de 1 600 € HT,
- sensibilisation des habitants (communication), pour un montant de 931,50 € HT

Aussi, les dépenses d'investissement, induites par ce type de collecte, sont estimées au total à 83 581,50 € HT

En réponse à M. le Provost, il est précisé que la CCPT peut déposer des dossiers de demande de subvention mais il n'est pas garanti qu'elle ait un avis favorable.

Le positionnement est en avance car un appel à projets

En réponse à M. vitaux, l'étude comprend non seulement le passage du porte à porte à l'apport volontaire mais aussi d'autres volets comme le ramassage des ordures. Il s'agit d'une étude sur l'optimisation globale. Aussi, objectif de savoir comment la population envisage le ramassage : dans village ou en dehors à cause du bruit.

M. Pagnon : question par rapport aux pneus. La société aliapur collecte tous les pneus gratuitement mais ne prennent pas tous les pneus : ni verdés, ni fissurés, ni abîmés. Ils viennent déjà dans les déchetteries mais ne prennent rien car pneus usagés.

Délibération votée à l'unanimité

### **11/ Création d'un service public itinérant : demande de subvention DETR 2019**

L'expérimentation d'une maison de service au public itinérante, menée par la communauté de communes de la Thiérache Sambre Oise (CCTSO) depuis 3 ans sur ses communes rurales.

Les services publics itinérants sont conçus sur le même principe qu'une Maison de Service au Public (MSAP), ils doivent permettre de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, l'expérimentation Services publics itinérants mêlent présence humaine et outils numériques.

Sur la CCTSO, grâce à un véhicule type camping car, deux agents formés sillonnent les communes pour accompagner la population dans ses démarches administratives, notamment autour de la dématérialisation.

Dans un secteur rural comme le nôtre, ce service présente un intérêt certain, et permettra de rompre avec l'isolement d'une partie de la population, et l'éloignement des villes où se concentrent les services. Une MSAP labellisée existe au sein de la Poste à Rozoy sur Serre. Toutefois, ce dispositif ne connaît pas le succès escompté, de par le manque de disponibilité des agents et de confidentialité des demandes ; ces deux faiblesses étant naturellement liées aux activités commerciales de la Poste.

Une MSAP itinérante permettrait d'offrir à la population, quelque soit le profil du demandeur, un service personnalisé de proximité. Des partenariats seront à créer avec divers organismes, type CAF, Pôle Emploi, Caisses de retraite.... La mise en place de ce dispositif expérimental nécessite l'achat d'un véhicule type camping car ainsi que du matériel informatique. Dans la mesure où ce véhicule doit être stationné en sécurité sous abri et que les bâtiments techniques sont actuellement saturés, il est proposé d'acquérir un garage actuellement en vente, jouxtant les ateliers de la CCPT et permettant d'accueillir un véhicule de cette taille. Les dépenses d'investissement représentent un montant total de 91 236,71 € HT. Sur cette dépense, une subvention de 55% du montant HT sera sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR. Ce dispositif entre dans les objectifs du contrat de ruralité et du PACTE Sambre Avesnois Thiérache. Une subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts de France, dans le cadre de la PRADET, à hauteur de 25% du montant HT des dépenses.

Deux agents seront recrutés pour animer ce nouveau service, ces créations d'emploi feront l'objet d'une délibération spécifique. Une demande de labellisation MSAP sera faite auprès des services de l'Etat afin de pouvoir bénéficier des partenariats et subventions liées.

M. Boulande demande si les opérateurs peuvent participer au financement du spi à l'instar de la MSAP de la Poste de Rozoy car subsides non négligeables.

En réponse à M. Tellier, l'Etat veut revoir les labellisations des MSAP.

EN rep à m. Fricoteaux, guise a eu 80% de DETR. Peut être nécessité de solliciter 2 fonds distincts. Demande auprès de l'Etat à revoir.

M. queille veut savoir à qui va s'adresser le camping car. Peut-être qu'il n'est pas indispensable d'avoir un camping car pour 7 000 habitants. N'est-ce pas bcp ? Le président ajoute qu'à guise, à l'origine devait partager avec la ccpt mais a connu rapidement un vif succès.

Moyenne de 55 personnes par mois alors qu'à la poste environ 5 personnes/mois. Estelle ajoute 800 demandes/an. Le camping car ne passe pas à guise, boué ..mais que dans le monde rural. 4 jours déplacements et une journée sur place pour traitement dossiers et entretien véhicule. Réflexion à avoir sur les lieux où le véhicule ira. Est-ce pertinent à Rozoy, Montcornet s'il y a déjà des services ? C'est une question qu'il faut se poser.

Concernant les postes : avoir un CDD et un service civique.

Question de la récupération de la TVA.

Délibération votée à l'unanimité.

## **12/ recrutement dans le cadre du dispositif Service Civique**

La communauté de communes s'est engagée, par délibération du 6 avril 2017, dans la labellisation Cit'ergie, avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E).

Pour rappel, Cit'ergie s'apparente à une démarche climat, air, énergie. L'obtention du label découle d'un processus qui se décline en plusieurs étapes :

- La réalisation d'un état des lieux ;
- La définition d'un plan d'actions ;
- La mise en œuvre des actions ;
- Un audit de la structure porteuse avant de décerner ou non le label.

Il existe trois niveaux labels Cit'ergie décernés suivant les résultats obtenus par la structure porteuse à la suite d'un audit. Cette évaluation s'appuie sur un référentiel national. L'objectif de la communauté de communes est dans un premier temps d'atteindre le premier niveau, Cap Cit'ergie. Pour ce faire, le pourcentage d'actions mises en œuvre doit être supérieur à 35 %.

Un conseiller Cit'ergie a été missionné par la communauté de communes pour l'accompagner dans cette démarche et définir un programme d'actions. Au terme de l'état des lieux, la conseillère Cit'ergie a estimé le pourcentage d'actions menées par la communauté de communes à 22 %.

En vue d'atteindre son objectif, la communauté de communes doit établir un programme d'actions stratégique comprenant des animations, de la sensibilisation mais aussi le développement de projets. Compte-tenu de la transversalité de la démarche, les différents services de la communauté de communes seront impliqués. Pour renforcer les moyens humains existants, le président propose le recrutement d'une personne en service civique.

Le président rappelle que le service civique est un dispositif d'engagement volontaire destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. D'une durée de 6 à 12 mois (8 mois dans l'Aisne), il consiste à accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le temps de travail est au minimum de 24 heures hebdomadaires. Ce dispositif donne lieu au versement d'une indemnité de 522,87 € brut prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire en nature ou en argent pris en charge par la structure d'accueil d'un montant de 107,58 €. Le régime de protection sociale du jeune est financé par l'Etat.

Le service civique peut s'effectuer notamment auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public.

Le président rappelle que l'association TAC TIC a été missionnée et agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne pour favoriser en Thiérache le développement des emplois civiques. Aussi, l'association prend en charge les démarches administratives et accompagne la structure d'accueil. En partenariat avec Tac Tic Animation, il est donc proposé d'accueillir un/une jeune en contrat service civique, pour une durée de 8 mois, à raison de 24 à 30 heures par semaine, afin d'assurer les missions suivantes :

- Promouvoir les actions définies dans le programme d'actions Cit'ergie ;
- Sensibiliser et informer différents publics (agents de la CCPT, habitant, scolaires, élus, etc.) autour des thématiques inscrites dans le programme Cit'ergie : mobilité, énergies renouvelables et bonnes pratiques, ressource en eau, prévention des déchets, gaspillage alimentaire, compostage, etc. ;
- Etre un soutien à l'animation auprès de diverses cibles ;
- Réaliser des enquêtes auprès de personnes ressources (enquête sur la mobilité, déchets, sur les consommations en énergie, etc.);
- Mobiliser les acteurs ressources dans le cadre de la mise en œuvre d'actions ;
- Recueillir et centraliser les données produites par les différents services : consommations d'énergie, d'eau, déchets, etc. ;
- Collecter des données documentaires en lien avec les thématiques traitées.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'accueil d'un/une jeune en service civique au sein des services de la communauté de communes et, en cas de décision favorable, à autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition avec l'association Tac Tic Animation

En réponse à M. Queille, un jeune en service civique ne peut pas faire une activité du type espace vert que pourrait faire un employé communal.

A ce jour, il n'y pas de candidats dans le territoire car pas d'offre. Il y a des problèmes de mobilité chez les jeunes et il est difficile pour une personne de se rendre à Hirson ou La Capelle.

Délibération votée à l'unanimité.

### ***13/ Création d'un poste d'agent de maîtrise principal***

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal, au sein du service assainissement, ayant pour mission l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement collectif, ainsi que le suivi des études et travaux liés à cette mission. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des agents de maîtrise principaux. Il pourra percevoir un régime indemnitaire voté par l'assemblée délibérante.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **14/ Suppression du poste d'adjoint technique et création d'un autre (changement durée hebdomadaire)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le président précise que le comité technique paritaire a été saisi pour avis sur la modification du tableau des effectifs qui suit et s'est prononcé favorablement lors de sa session du 21 janvier 2019.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique, permanent, à temps non complet à raison de 25h hebdomadaire (emploi créé par délibération du 6 avril 2017), et dans le même temps de créer un emploi d'adjoint technique, permanent, à temps non complet à raison de 27h hebdomadaire. Cette modification est justifiée par les besoins accrus de personnel sur les deux déchetteries du territoire. L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques et pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante.

Les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **15/ Ouverture de crédit d'investissement 2019**

Dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2019, il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité ;

Le rapporteur rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, alinéa 3, prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget principal pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2018	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2019
20	Immobilisations incorporelles	131 284,00 €	32 821,00 €	32 821,00 €
204	Subventions d'équipement versées	325 962,79 €	81 490,69 €	81 490,69 €
21	Immobilisations corporelles	810 143,04 €	202 535,76 €	189 028,80 €
23	Immobilisations en cours	1 153 525,00 €	288 381,25 €	211 738,65 €

Il est aussi proposé au conseil communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au budget du service d'assainissement collectif pour répondre aux besoins des projets en cours, selon la répartition ci-dessous

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2018	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2019
20	Immobilisations incorporelles	149 198,00 €	37 299,50 €	37 299,50 €
21	Immobilisations corporelles	15 500,00 €	3 875,00 €	3 875,00 €
23	Immobilisations en cours	493 400,00 €	123 350,00 €	123 350,00 €

Délibération votée à l'unanimité.

**16/ Aménagement des locaux TACT pour création d'un espace de vie sociale - demande de subventions  
Délibération modifiant la délibération n°15 du 29 novembre 2018**

Dans le territoire des Portes de la Thiérache, l'association intercommunale TACT a été créée en 2003 afin de combler l'absence d'association structurante autour des thématiques de l'animation, la culture et le tourisme. Elle fédère une partie des associations communales, et travaille avec celles-ci sur de nombreuses manifestations. Le président rappelle également que l'association TACT a créé une école de musique, qui compte une quarantaine d'élèves. Depuis la création de l'association, un bureau est mis à leur disposition par la communauté de communes au sein du siège. Depuis plus d'un an, l'association travaille à la mise en place, en partenariat avec la CAF et la communauté de communes, d'un espace de vie sociale. Ce développement des activités de l'association implique de nouveaux besoins en termes de locaux.

La communauté de communes possède une habitation dans l'enceinte de son siège à Rozoy sur Serre. Ce logement a été libéré en 2018, et la communauté de communes souhaite transformer ce logement en bureaux pour une mise à disposition à l'association TACT. Le rez de chaussée de la maison sera transformé en bureaux, coin repas et toilettes, le tout adapté aux personnes à mobilité réduite. L'étage sera aménagé en lieu d'accueil pour les jeunes. En effet l'association souhaite développer les actions en direction du public jeune : après-midis récréatifs, accueil de loisirs, atelier d'échange...

L'immeuble est en très mauvais état. Les travaux à envisager sont donc lourds : travaux de rénovation énergétique en premier lieu (isolation complète, changement des menuiseries extérieures, adaptation du chauffage), travaux de mise aux normes ensuite (électricité, accessibilité PMR) et enfin travaux de transformation et aménagement intérieure (maçonnerie, menuiseries intérieures, accès aux étages, réfection des sols, peinture, plafonds...). Les travaux représentent un coût de 111 111,14 € HT. Le président propose de solliciter le conseil départemental de l'Aisne dans le cadre de l'API 2019, à un taux de 20%, soit une subvention attendue de 22 222,23 €, le conseil régional Hauts de France, dans le cadre de la PRADET à hauteur de 30%, soit une subvention attendue de 33 333,34 € et enfin l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou du DSIL 2019 (contrat de ruralité) à hauteur de 20% également, soit 22 222,23 €.

Délibération votée à l'unanimité.

**Information diverse**

Mme Tramut souhaiterait savoir quand l'équipe verte mise en place par la communauté de communes dans le cadre de la mutualisation sera opérationnelle. Estelle Callay précise qu'une personne a déjà été recrutée en CDD. Son rôle sera d'encadrer les salariés qui, eux, seront embauchés en PEC. Le chiffrage du service est en cours et sera soumis en bureau communautaire. Ce dernier sera transmis à toutes les communes.

M. Queille signale qu'un bénévole de TACT a démissionné car le logo de la société WPD figurait sur l'affiche du marathon. Le développement massif des éoliennes ne constituent pas une menace pour l'image du territoire, son patrimoine environnemental et architectural (églises fortifiées). Il invite les élus à y réfléchir et à se prononcer sur la question. Ne faudrait-il pas imposer un périmètre autour des églises ?

Les communes sont contactées par de plus en plus de sociétés éoliennes. Estelle précise que cette problématique est complexe pour la CCPT car elle n'a pas le pouvoir de décider de l'implantation ou non

d'éolienne. Cela reste communal. Il existait avant un schéma éolien régional avec des zones favorables, ce qui n'est désormais plus le cas.

La commune de Laon a dû batailler pour interdire la construction d'éoliennes dans un périmètre défini autour de la Cathédrale.

M. Fricoteaux indique que l'encerclement a déjà fait l'objet d'une jurisprudence.

M. Vitaux informe que, malgré la participation de la commune de Parfondeval à l'enquête publique pour un projet éolien dans les Ardennes, ses requêtes n'ont pas été prises en considération.

Sans obstacle juridique, le Conseil municipal n'a pas de pouvoir. Il est précisé que dans le cadre d'une enquête publique les communes environnantes sont consultées pour avis et non pour délivrer une autorisation.

M. Fricoteaux indique que si le projet se situe dans le périmètre d'un monument historique classé ou inscrit, comme à Rozoy-sur-Serre, il est possible d'y échapper.

Estelle informe que la CCPT n'a jamais pris parti en donnant un avis. En revanche, elle a attesté la démarche de concertation qui s'est tenue avec le GIC dans le cadre du projet participatif de Montloué. Une réunion est prévue avec le GIC et des développeurs éoliens afin d'élargir l'expérimentation qui a été faite à Montloué.